



REF
32, rue de Suède
37100 TOURS
Email : secretariat@r-e-f.org

REF

A Monsieur Rémi STEFANINI,
Directeur de l'Accès Mobile et des
Relations avec les Équipementiers,
A R C E P, 7, square HYMANS,
75730 - PARIS CEDEX 15

Monsieur le Directeur,

Nous avons bénéficié ces derniers mois de plusieurs communications avec vos services concernant l'activité radioamateur sur la bande 2300-2450 MHz, nous vous en remercions. Vos collaborateurs nous ont tenus informés des évolutions prévisibles sur cette partie du spectre que nous partageons avec d'autres services depuis de nombreuses années.

Les conclusions rendues lors de la synthèse de la consultation publique sur la « Revue stratégique du spectre pour le très haut débit mobile » font apparaître qu'il sera sans doute difficile d'envisager à terme une coexistence des activités amateur avec les futurs usages pressentis pour la technologie LTE. Dans ce contexte, il nous a été demandé de sensibiliser nos membres et de les « préparer au mieux aux futures évolutions ».

Il est bien évident que la perspective d'une réduction des bandes allouées au service amateur, et d'une telle importance – nous parlons de 150 MHz – au profit de la téléphonie mobile est pour nous ressentie comme une très grande régression et une lourde perte. En particulier, les bandes centimétriques qui, de par le déficit de matériel commercial prêt à l'emploi, constituent pour nous l'essence de l'esprit amateur que nous cherchons à promouvoir : découvrir, expérimenter et comprendre, c'est l'esprit même de la définition du service amateur au RR.

En 2012, l'autorisation des modes numériques par l'ARCEP a offert aux radioamateurs français la possibilité de rattraper notre retard sur nos collègues européens. Nous avons lancé immédiatement le déploiement du réseau numérique HAMNET.

Toutefois, le REF, sans faire publicité des contacts initiés, a depuis plusieurs mois attiré l'attention des principaux groupes d'utilisateurs sur les risques liés à de nouveaux investissements sur ces fréquences. Ainsi, par exemple, le déploiement engagé de ce réseau a été repensé pour qu'il puisse basculer sur d'autres bandes. En outre, les études que nous avons réalisées pour évaluer des scénarios possibles de cohabitation avec un service de radiocommunication mobile large bande montrent également les risques potentiels d'interférences mutuelles.

De plus, nous attirons votre attention sur le fait que l'attribution dans cet espace 2300/2400 MHz d'un service de téléphonie mobile nous fait perdre toute possibilité d'activité dans les modes télévision DVB-x, ce qui constitue une très lourde perte.

RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS

Association sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 01.07.2013, Reconnue d'utilité publique, Décret du 29.11.1952

Section Française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)

SAG Défense n° 12.744-décembre 1927-Agrément national de jeunesse et d'éducation populaire 01/08/2005- Organe officiel : magazine Radio - REF

REF CS 77429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél. 02 47 41 88 73 + Fax 02 47 41 88 88 - Siège Social 32 rue de Suède 37100 TOURS

SIRET 78452272400045 - CODE APE 9499 Z

Toutefois, certaines activités expérimentales pourraient peut-être subsister dans la partie basse du segment. Notre réseau national de balises à bande étroite nous permet de surveiller et d'étudier la propagation tout au long de l'année, et plusieurs de nos membres expérimentent des modes numériques résistant aux conditions très défavorables des liaisons par réflexion lunaire. Ces deux activités ont d'ailleurs été citées dans le rapport diffusé suite à la décision de la CEPT ECC (14)02 approuvée le 27 juin 2014.

Ainsi, l'annexe A3.2.4 propose un scénario possible pour le service amateur, présenté sous la forme de deux segments à préserver en priorité :

- un segment principal de 2 MHz situé entre 2320 et 2322 MHz pour les liaisons terrestres longues distance et par réflexion lunaire (nota : nos balises terrestres sont toutes dans le segment 2320,800 - 2321 MHz, en bande étroite) ;
- un segment supplémentaire d'activités bande étroite entre 2300 et 2305 MHz, permettant en particulier des liaisons avec certains de nos voisins européens et le continent nord-américain.

Nos contacts réguliers avec les associations amateur européennes nous incitent à penser qu'un tel schéma permettrait à notre activité de continuer à expérimenter et innover, en particulier sur l'étude de nouveaux systèmes de communication longue portée à bande étroite et faible puissance.

Enfin, bien qu'attributaires à titre secondaires de cette bande, nous n'avons jamais été à l'origine de perturbation ou brouillage, en particulier envers les services du Ministère de la Défense qui exploitent également la partie basse du segment. Les opérateurs des stations fixes amateur opérant à proximité d'installations actives ont toujours veillé à ne pas être à l'origine de gênes ou de ruptures de service. La gestion des litiges entre cet opérateur primaire et le service amateur s'en trouve facilitée.

C'est pour ces raisons, monsieur le Directeur, que nous vous demandons de prendre en compte notre demande de maintien d'une partie de la bande 2300-2450 MHz et de nous permettre de continuer à utiliser nos stations radioélectriques dans le respect de la réglementation en vigueur.

Bien sur, nous nous tenons à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires de vos services ou pour l'organisation d'une réunion sur le sujet si nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de notre respectueuse considération.

Lucien SERRANO, F1TE, président du REF.

